

DECLARATION LIMINAIRE AU CT DU 22/04/2015 DU SPIP DE MOSELLE

Madame la Présidente,

Nous sommes ravis de pouvoir aborder ce comité technique dans de meilleures conditions de travail que celui du 10/03/2015 initialement prévu. Il est en effet important d'être destinataire des documents de travail indispensables au bon déroulement du comité technique **dans les délais posés par les textes règlementaires.**

Nous abordons de nouveau **le thème ambitieux de la charte des temps de notre service.** Nous espérons de meilleures conditions de dialogue que lors des exercices précédents. Cette fois nous sommes en possession des textes en vigueur, ce qui va faciliter le travail de chacun autour de cette table. Mais nous souhaiterions **davantage d'harmonisation de ces chartes des temps entre les services pour éviter toute inéquité de traitement entre agents de la même administration.** Si vous souhaitez que vos agents continuent d'investir leur travail au mieux en faisant fi des conditions de travail parfois délicates (et l'avenir semble sombre au vu du résultat de la CAP de mobilité), qu'ils continuent de se former dans de bonnes conditions et enfin de garantir les mêmes conditions de récupération crédit-temps pour toutes les catégories de personnels, les enjeux portés par cette charte des temps sont déterminants!!!

Lors du dernier comité technique de janvier 2015, vous aviez pris avec le sourire la proposition des organisations syndicales de mettre en place **une "permanence des cadres" afin d'assurer une continuité de service public au sein de notre SPIP.** Au vu de la situation de l'antenne de Thionville depuis quelques mois, cette question reste d'actualité. Nous souhaitons évoquer cette question dans les "questions diverses" de l'ordre du jour de ce comité.

Ensuite nous allons aborder la question des fonctions d'assistant de prévention au sein de notre service, fonctions laissées vacantes par le départ de notre collègue en retraite.

Cette fonction est fondamentale au sein des SPIP, et nécessite une décharge de travail à la hauteur de la rigueur et de la disponibilité requises par ce poste.

Il va sans dire que cela ne peut s'improviser.

Dans un contexte où le plan ministériel de prévention des risques psychosociaux doit être décliné dans notre administration, il est fondamental de faciliter le positionnement de quelqu'un de motivé et de lui donner les capacités de se former correctement pour ensuite se rendre disponible de façon pertinente auprès des agents. Nous souhaitons en outre que nous soit présenté le DU de notre SPIP.

Dans une atmosphère, un contexte, toujours sensible au sein de notre service départemental, il est indispensable de reposer **le respect des textes ainsi qu'un certain cadre déontologique, dans les relations entre agents, ainsi qu'entre agents et leur hiérarchie.**

A cette fin nous voudrions vous alerter sur la nécessité d'un total respect de la vie privée des agents au sein de ce service. Nous avons déjà fait l'expérience de propos tenus déplacés, que ce soit dans les couloirs ou lors d'instances plus officielles. Pour un retour à **une sérénité et confiance des agents, ce respect et cette garantie de la confidentialité est un préalable dont nous ne pouvons faire l'économie.**

Nous espérons que les échanges de ce comité technique sur ces questions essentielles au bon fonctionnement du SPIP 57 seront constructifs.

Les représentants du personnel élus à ce CT
E.EVRARD pour la CGT, S.GARROT pour la CGT et B.COLIN pour le SNEPAPA-FSU